



## In Memoriam

Nous avons appris avec tristesse le décès de Jan Treder. Jan Treder était le fondateur de Currenda, société d'édition polonaise dont la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne est gérante et sur les presses de laquelle notre magazine est imprimé.

De l'avis de ses collaborateurs et de tous ceux qui l'ont connu, homme de cœur et de convictions, Jan Treder était véritablement l'âme de Currenda qu'il a créée et porté à son plus niveau de qualité et de reconnaissance dans le monde des éditions juridiques.

L'UIHJ présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches, et en particulier à sa fille Aleksandra Pelcer, huissier de justice à Sopot.



## In Memoriam

We learned with much sadness the death of Jan Treder. Jan Treder was the founder of Currenda, a Polish Publishing company co-owned by the National Chamber of judicial officers of Poland and on the printing unit of which our magazine is printed.

From the opinion of his collaborators and all those who knew him, a noble-hearted man and of conviction, Jan Treder was truly the soul of Currenda which he created up to the highest level of quality and recognition in the world of Legal publishing.

The UIHJ addresses its sincere condolences to his family and her relatives and in particular to his daughter Aleksandra Pelcer, judicial officer in Sopot.

## L'UIHJ participe au 4<sup>e</sup> congrès des Solicitadores à Guimaraes (Portugal) les 17 et 18 octobre 2008

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a participé les 17 et 18 octobre 2008 au 4<sup>e</sup> congrès des Solicitadores portugais où s'y déroulait également le 9<sup>e</sup> congrès des postulants européens.

### Des réformes pour 2009

Le thème du congrès des solicitadores était : « *Solicitadores, justice et citoyenneté au temps des changements* » tandis que celui des postulants européens avait pour thème : « *La justice, un marché libre ? Les dangers de la libre concurrence* ».

Étaient présents notamment l'UIHJ, représentée par son président, Jacques Isnard, Juan Carlos Estevez, président du Conseil général des Procuradores espagnols, François Grandsard, président de la Chambre des avoués français, et Joao Tiago da Silveira, secrétaire d'État à la justice, représentant le ministre de la justice du Portugal. Environ 300 solicitadores portugais participaient également à ces journées de réflexion et de travail.

Ce congrès a été marqué par les prochaines réformes législatives concernant les professionnels du droit et la justice non seulement au Portugal mais également dans toute l'Europe.

Dans son discours d'ouverture solennelle du congrès, le président de la Chambre des solicitadores, Antonio Gomes da Cunha, a mis en avant les réformes législatives qui s'annoncent pour 2009 au Portugal. Ces réformes concernent à la fois



Les intervenants – The speakers

la profession de Solicitador « *généraliste* » et celle de Solicitador de l'exécution. Le président de la chambre des solicitadores a ainsi insisté sur le fait que les solicitadores devaient trouver de nouveaux chemins et de nouvelles solutions qui s'adaptent à ces changements. Le gouvernement portugais, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État à la justice, Joao Tiago da Silveira, a lancé plusieurs défis aux solicitadores qui vont conditionner leur activité professionnelle. Ces réformes législatives ont fait l'objet de divers travaux et thèmes qui ont été abordés et étudiés lors de ces deux journées.

Pour ce qui concerne les réformes législatives concernant la profession de Solicitador « *généraliste* », il convient tout d'abord de rappeler que le gouvernement portugais a mis en place un programme appelé « *Simplex* » qui permet de procéder à diverses réformes législatives dans différents domaines afin d'alléger la bureaucratie portugaise, laquelle est très lourde. Diverses réformes dans divers domaines sont déjà entrées en vigueur, notamment par le décret-loi n°116-2008 du 4 juillet 2008. Dans le cadre de ce programme les Solicitadores vont recevoir de nouvelles compétences relatives à la dématérialisation des actes. Ils pourront rédiger toutes sortes de contrats (en matière



Rencontres entre les solicidores et les procuradores — Meeting between Solicidores and Procuradores

immobilière, civile, commerciale, etc.), authentifier ces actes, et procéder à toutes les formalités annexes telles que le paiement des impôts, le tout via Internet et depuis leurs bureaux. Les Solicidores vont ainsi avoir accès directement à différentes bases de données, telles que celles du Trésor public ou des finances. Il s'agit du programme du « *Balcon unique* ». La responsabilité des Solicidores va être alourdie puisqu'ils devront vérifier et contrôler la légalité des actes et des contrats qu'ils réaliseront. Ils devront s'équiper de nouveaux outils informatiques et de nouveaux logiciels qui leur permettront d'exercer ces nouvelles fonctions avec toute l'efficacité et la rentabilité nécessaires. Il n'a pas encore été décidé si la Chambre des solicidores mettrait à disposition de ses membres ces outils informatiques ou si les Solicidores devaient investir eux-mêmes dans cette nouvelle technologie.

S'agissant des réformes législatives concernant la profession de Solicitador de l'exécution, il convient de rappeler que cette profession a été créée au Portugal en 2003 sur le modèle de l'huissier de justice français. En réalité, il ne s'agit pas d'une profession autonome mais plutôt d'une spécialité de la profession de Solicitador. Le Solicitador de l'exécution est en même temps Solicitador « *généraliste* », à savoir mandataire judiciaire. Cinq ans après la création de cette spécialisation, et toujours dans le cadre du programme « *Simplex* », le Gouvernement prévoit l'entrée en vigueur le 31 mars 2009 d'une nouvelle réforme de l'exécution forcée qui va modifier profondément l'exercice de cette spécialité. Cette réforme a été autorisée par la loi n°18/2008 du 21 avril 2008. Ainsi, certaines saisies, telles que la saisie immobilière, la saisie attribution ou la saisie des véhicules pourront (et certaines sont déjà opérationnelles), s'opérer via Internet. La requête en exécutoire qui permet au Solicitador de l'exécution de procéder à l'exécution forcée sera renvoyée au tribunal et au tribunal de l'exécution via Internet. Le recouvrement forcé pourra se mettre en place automatiquement sans requête exécutoire, dans le cas d'exécution de décisions judiciaires. Le rôle du juge de l'exécution sera réduit puisqu'il interviendra principalement en cas d'opposition. Le Solicitador de l'exécution n'aura plus à envoyer au tribunal tous les mois des résumés des actes réalisés. Enfin, le Solicitador de l'exécution aura accès directement à certaines bases de données (par exemple la Sécurité sociale, le Trésor public, les registres des véhicules, les registres des exécutions en cours contre les débiteurs, etc.).

### Les inquiétudes des solicidores face aux réformes

Dans son discours d'ouverture, le président de la Chambre des solicidores n'a pas manqué également de faire part de ses inquiétudes face à ces réformes qui vont entrer en vigueur en 2009 et qui vont remettre en cause indéniablement l'existence même de la profession de solicitor. Pour ce qui concerne les nouvelles compétences des solicidores « *généralistes* », elles seront partagées avec les avocats, les notaires et même l'administration publique. Les solicidores seront ainsi en concurrence directe avec les autres professionnels du droit et avec l'État. Concernant la réforme de l'action exécutive, les solicidores perdront le monopole de l'action exécutive. Celle-ci pourra également

être exercée par les avocats, qui pourront simultanément procéder aux saisies et au recouvrement forcé des titres exécutoires, et par les tribunaux arbitraires (lesquels ne sont pas encore créés), qui pourront également procéder au recouvrement forcé au même titre que les solicidores de l'exécution, si les parties en ont décidé ainsi. Par ailleurs, les créanciers pourront substituer librement les agents d'exécution sans l'intervention du juge pour ce faire. De ce fait, les solicidores de l'exécution deviendront des agents d'exécution, nouvelle spécialité professionnelle qui pourra être exercée par les trois différentes catégories d'auxiliaires de justice (solicidores, avocats et tribunaux arbitraires). C'est pourquoi la réforme législative qui entrera en vigueur en 2009 prévoit également des modifications quant au statut des solicidores et des avocats. Le 4<sup>e</sup> congrès des solicidores portugais a été marqué par l'étude, la réflexion et l'inquiétude inévitable de tous les Solicidores face à toutes les réformes qui entreront en vigueur en 2009. Concernant l'exécution, elles remettent en cause gravement et indéniablement l'indépendance des futurs huissiers de justice portugais, gage d'indépendance de la justice.

Le 9<sup>e</sup> congrès des postulants européens a été marqué, quant à lui, par l'annonce de la suppression des avoués français près les cours d'appels, auprès desquels le président de la Chambre des Solicidores a manifesté sa solidarité.

Ce congrès international s'est achevé par un événement plus heureux pour tous les participants et par un signe d'espoir et de changement. C'est en effet sous les applaudissements de toute l'assemblée que le président de la Chambre des solicidores a remis au président du Conseil général des Procuradores espagnols, D. Juan Carlos Estevez, le titre de président du congrès des postulants européens.

Une partie du public — A part of the public





## The UIHJ participates in the 4<sup>th</sup> Congress of Solicitadores In Guimaraes (Portugal) on 17-18 October 2008

Jacques Isnard, President of the UIHJ, Took Part On October 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> 2008 in the 4<sup>th</sup> Congress of Portuguese Solicitadores, Where the 9<sup>th</sup> Congress of the European Applicants also Took Place.

### Reforms For 2009

The topic of the congress of the solicitadores was: *"Solicitadores, justice and citizenship in times of changes"* while the European applicants Congress discussed the topic: *"Justice, an open market? The dangers of free competition"*.

Were present in particular the UIHJ, represented by its president, Jacques Isnard, Juan Carlos Estevez, president of the General Council of Spanish Procuradores, François Grandsard, president of the Chamber of the French avoués, and Joao Tiago da Silveira, Secretary of State for justice, representing the Minister for justice of Portugal. Approximately 300 Portuguese solicitadores also took part in these days of reflection and work.

This congress was marked by the next legislative reforms concerning the professionals of the law not only in Portugal but also in all Europe.

In his solemn opening speech of the congress, the president of the Chamber of the solicitadores, Antonio Gomes da Cunha, presented the legislative reforms which are announced for 2009 in Portugal. These reforms relate to at the same time the profession of Solicitor *"general practitioner"* and that of Enforcement Solicitor. The president of the Chamber of solicitadores thus insisted on the fact that the solicitadores were to find new ways and new solutions to adapt to these changes. The Portuguese government, via its Secretary of State for justice, Joao Tiago da Silveira, launched several challenges to the solicitadores which will condition their commune activity. These legislative reforms made the object of various work and topics which were approached and studied at the time of these two days.

Concerning the legislative reforms relating to the profession of *"general practitioner"* Solicitor, he first of all agrees to recall that the Portuguese government set up a program called *"Simplex"* which makes it possible to proceed to various legislative reforms in various fields in order to reduce the Portuguese bureaucracy which is very heavy. Various reforms in various fields are already coming into effect, in particular by the Order n°116-2008 of July 4<sup>th</sup>, 2008. Within the framework of this program Solicitadores will receive new competences relating to the dematerialization of the acts. They will be able to write all kinds of contracts (out of civil, commercial matters or relating to immovable goods), to authenticate these acts and to proceed to all additional formalities such as payment of taxes, all via Internet, from their offices. Solicitadores thus will have direct access to different databases, such as those of the Treasury or finances. This program is known as the *"Single Balcony"*. The responsibility of Solicitadores will be increased since they will have to check and control



Antonio Gomes da Cunha, président des solicitadores – President of the Solicitadores

Juan Carlos Estevez, président du Conseil des Procuradores d'Espagne – President of the Council of Procuradores of Spain



the legality of the acts and contracts which they will carry out. They will have to be equipped with new computer tools and new software which will enable them to exert these new functions with all the expected effectiveness. It was not decided yet if the Chamber of the solicitadores placed at the disposal of its members these computer tools or if the Solicitadores were to invest themselves in this new technology.

Regarding legislative reforms relating to the profession of Enforcement Solicitor, it is appropriate to recall that this profession was created in Portugal in 2003 on the model of the French judicial officer. Actually, it is not a question of an autonomous profession but rather of a specialty of the profession of Solicitor. The Enforcement Solicitor is at the same time a *"general practitioner"* Solicitor, namely a legal agent. Five years after creation of this specialization, and always within the framework of the *"Simplex"* program, the Government envisages the coming into effect on March 31<sup>st</sup>, 2009 of a new reform of distraint which will deeply modify the exercise of this specialty. This reform was authorized by the bill n°18/2008 of April 21<sup>st</sup>, 2008. Thus, certain seizures, such as the seizure of property, the attachment on bank accounts or the seizure of motor vehicles will be able (and some are already operational), to take place via Internet. The enforcement warrant which allows the enforcement Solicitor to carry out the distraint will be returned to the court and the enforcement court via Internet. Forced enforcement will be able to be set up automatically without enforcement warrant, in the case of enforcement of court orders. The role of the enforcement judge will be reduced since it will intervene mainly in the event of opposition. Enforcement Solicitor will not have to send any more to the court every month summaries of the acts carried out. Lastly, Enforcement Solicitor will have direct access to certain databases (such as Social security, the Treasury, vehicle registers, enforcement registers concerning enforcement in progress against the debtors, etc).



### Concerns of the Solicitadores Regarding the Reforms

In his opening speech, the president of the Chamber of the solicitadores also did not fail to announce his concern regarding these reforms which will come into effect in 2009 and which will unquestionably call into question the very existence of the profession of Solicitador. Concerning new competences of the "general practitioners" Solicitadores, they will be divided with lawyers, notaries and even the public administration. The solicitadores will be thus in direct competition with the other professionals of the law and the State. Concerning the reform of enforcement, the solicitadores will lose the monopoly of enforcement. This one will also be exerted by lawyers, who will be able simultaneously to carry out seizures and the forced enforcement of legal titles, and by the arbitrary courts (which are not created yet), which will be able to also carry out enforcement as well as Enforcement Solicitadores, if the creditor decided so. In addition, creditors will be able to change freely from one enforcement agent to another without the intervention of the judge. So the enforcement solicitadores will become enforcement agents, a new professional field which could be exerted by the three various categories of auxiliaries of

justice (arbitrary solicitadores, lawyers and courts). This is why the legislative reform which will come into effect in 2009 also envisages modifications as for the statute of solicitadores and lawyers.

The 4<sup>th</sup> congress of the Portuguese solicitadores was marked by the study, the reflection and the inevitable concern of all Solicitadores regarding all the reforms which will come into effect in 2009. Concerning enforcement they seriously and unquestionably call into question the independence of the future Portuguese judicial officer, guarantees of the independence of justice.

The 9<sup>th</sup> congress of the European applicants was marked by the advertisement of the removal of the French "avoués" near Courts of Appeals and the president of the Chamber of Solicitadores expressed his solidarity with this profession.

This international congress was completed by a happier event for all the participants and by a sign of hope and change. It is indeed under the applause of all the assembly that the president of the Chamber of the solicitadores gave to the president of the General Council of Spanish Procuradores, D. Juan Carlos Estevez, the title of President of the congress of the European applicants.

## 6<sup>e</sup> session UIHJ-EuroMed à Lisbonne

**C'est dans la capitale portugaise que s'est déroulée du 4 au 6 juin 2009 la sixième session d'UIHJ-EuroMed, en présence des délégations d'Algérie, d'Espagne, de France, de Grèce, du Portugal et du Maroc.**

L'ouverture des travaux a été placée sous la haute autorité de son excellence le secrétaire de la justice, J. Tiago da Silveira, qui développa longuement les avancées d'e-justice dans la profession des Solicitadores portugais et par là-même la modernisation de celle-ci ainsi que de toute la procédure au Portugal. Il expliqua qu'aujourd'hui 70% des cas sont transmis aux tribunaux par voie électronique et que depuis janvier 2009 trois millions d'actes ont emprunté la même voie. Il se félicita donc du choix de ce sujet dans le programme des travaux. Le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, s'exprima à son tour et souligna la diversité et la richesse des sujets choisis pour être développés lors des différents ateliers en soulignant que ceci constituait l'éclatante consécration de la pluridisciplinarité des huissiers de justice défendue depuis l'année 2000 par l'UIHJ. Antonio da Cunha, président des Solicitadores portugais prit la parole pour souhaiter la bienvenue à tous et ouvrir officiellement les travaux de cette session. Après cette séance d'ouverture, les travaux de la session commencèrent. Ils étaient divisés en 5 tables rondes.

La 1<sup>re</sup> table ronde, « *Entreprises : besoins et solutions* », était placée sous la présidence du professeur Dr José de Magalhaes et de Me Antonio Gameiro, avec la participation de représentants des délégations UIHJ-EuroMed d'Algérie, de France, de Grèce et du Portugal. Cette table ronde était destinée à permettre aux huissiers de justice des différents pays d'analyser les besoins des entreprises et savoir quelles solutions ils peuvent apporter en dehors du recouvrement. L'occasion a donc été donnée de confronter les différents services offerts par la profession en fonction des pays et de déterminer si de nouveaux services pourraient voir le jour sous le besoin des professionnels. C'est ainsi que l'on a

vu proposer la possibilité pour l'huissier de justice de devenir le « *crédit-manager* » des petites et moyennes entreprises. L'idée du réseau euro-méditerranéen des huissiers de justice a été relancée et à cette occasion Françoise Andrieux et Dionysios Kriaris ont présenté le site internet d'UIHJ-EuroMed (<http://www.uilhj-euromed.com>) qu'ils ont construit et destiné tout à la fois aux pays membres d'EuroMed et à leurs partenaires.

La 2<sup>e</sup> table ronde, « *Les modes alternatifs de règlement des conflits* », était placée sous la présidence du Professeur Mariana Gouveia, avec la participation de représentants des délégations UIHJ-EuroMed d'Algérie, de France et du Portugal. Les participants ont fait l'état des lieux des modes alternatifs de règlement des conflits et la part prise ou à prendre par la profession dans ce domaine.

La 3<sup>e</sup> table ronde, « *Le surendettement* », incluait la participation de représentants de délégations UIHJ-EuroMed d'Algérie, de France et du Portugal. Chacun a développé l'existence du surendettement et d'une éventuelle procédure appropriée à cette situation dans son pays respectif et les effets sur la procédure d'exécution dans chaque pays.

La 4<sup>e</sup> table ronde, « *Les garanties* », était placée sous la présidence de Mme Paula Lourenço, avec la participation de représentants des délégations UIHJ-EuroMed d'Algérie, de France et du Portugal. Les intervenants ont comparé l'existence et la mise en œuvre des différentes garanties (en dehors de mesures conservatoires) en vigueur dans leurs pays : séquestres, hypothèques, nantissements, gages, clauses de réserve de propriété. L'accent a particulièrement été mis sur le constat, première garantie en tant que préservation de la preuve.

Enfin, la 5<sup>e</sup> table ronde, « *e-Justice* », était placée sous la présidence de son excellence le secrétaire de Justice, Jorge Almeida, avec la participation de représentants des délégations UIHJ-EuroMed de France, Grèce, Portugal. Chaque